

# Rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement



**Réal Ménard**  
Maire de l'arrondissement  
de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Séance du conseil d'arrondissement  
Le 6 septembre 2016

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Au nom des membres du conseil d'arrondissement, je vous fais part de la situation financière de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

Tout d'abord, je vous entretiendrai sur les résultats financiers de l'année 2015, ensuite, les projections et l'analyse des résultats anticipés pour 2016 et finalement le sommaire du budget de fonctionnement 2017. Je vous présenterai également l'information sur les investissements du programme triennal d'immobilisations de 2015 à 2017.

En dernier lieu, je commenterai le dernier rapport du Vérificateur général de la Ville.

Aujourd'hui, nous déposons la liste des contrats conclus depuis le discours de l'année dernière tel que prescrit à la Loi des cités et villes.

## **LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

### **Les résultats financiers 2015**

#### **Budget de dépenses 2015 et financement (en M\$)**

|  |             |
|--|-------------|
| Transferts centraux                          | 58,9        |
| Recettes de source locale                    | 2,2         |
| Taxe locale sur les services                 | 8,5         |
| Affectation de surplus                       | 0,6         |
| <b>Budget de dépenses approuvé par le CA</b> | <b>70,2</b> |

L'arrondissement a enregistré en 2015 des dépenses de fonctionnement de 68,9 M\$ et des recettes de 3,6 M\$. Au global et après tous les ajustements et corrections, l'exercice financier 2015 de l'arrondissement s'est terminé avec un surplus net de 4,9 M\$. Ce surplus a été dédié au renflouement des réserves Santé et sécurité au travail (369 300 \$), Imprévu (1 027 900 \$) ainsi que celle de la division des services techniques et du soutien logistique aux installations (686 800 \$). Le solde du surplus 2015, soit 2 802 500 \$, considéré comme un surplus libre a été affecté à la réserve Divers.

En 2015, l'arrondissement a financé pour près de 1,6 M\$ de dépenses de fonctionnement grâce à ses surplus accumulés :

- 0,6 M\$ avant le début de l'exercice financier 2015 afin d'assurer l'équilibre budgétaire et permettre l'approbation du budget 2015;
- près de 1,0 M\$ en cours d'exercice pour le maintien ou l'ajout de services et d'activités via nos employés et partenaires OBNL et pour le remplacement, la réparation ou le maintien de nos équipements et installations.

L'arrondissement a versé 4 002 \$ à ses élus pour 2015 en vertu du « Règlement sur les rémunérations additionnelles ». Ce règlement prévoit la rémunération pour les fonctions suivantes : maire suppléant, membre du comité consultatif d'urbanisme autre que le président et membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme. La rémunération et les allocations de dépenses des élu-es sont conformes aux règlements et à la loi.

## Les résultats financiers 2016

### **Budget de dépenses 2016 et financement (en M\$)**

|  |             |
|--|-------------|
| Transferts centraux                          | 58,2        |
| Recettes de source locale                    | 2,1         |
| Taxe locale sur les services                 | 8,7         |
| Affectation de surplus                       | 0,3         |
| <b>Budget de dépenses approuvé par le CA</b> | <b>69,3</b> |

Les dernières prévisions budgétaires de juillet dernier annonçaient des écarts favorables de 500 000 \$ pour les dépenses et de 300 000 \$ pour les recettes.

En 2016, l'arrondissement aura financé 2,4 M\$ de dépenses de fonctionnement grâce à ses surplus accumulés :

- 0,3 M\$ avant le début de l'exercice 2016 afin d'assurer l'équilibre budgétaire et permettre l'approbation du budget 2016;
- 2,1 M\$ en cours d'exercice pour le maintien ou l'ajout de services et d'activités ou le remplacement, la réparation ou le maintien de nos équipements et installations.

## Le budget de fonctionnement 2017

À la suite des travaux visant la réforme du financement des arrondissements effectués en 2014, l'Administration municipale a reconnu un sous-financement d'un peu plus de 5,7 M\$ pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le comblement de ce déficit de financement est étalé sur une période de 5 ans. L'arrondissement reçoit pour 2017 une troisième tranche d'un peu plus de 1,1 M\$ à titre de correction de son financement à la suite de l'exercice de paramétrisation.

L'arrondissement estime pour l'instant à environ 59,1 M\$ le budget de dépenses nécessaire en 2017, essentiellement pour maintenir le niveau de services de 2016. C'est toutefois une diminution d'un peu plus de 10 M\$ par rapport à 2016 en raison notamment de la centralisation des budgets relatifs aux contrats de déneigement, de la gestion et de l'entretien de la flotte de véhicules, ainsi que des télécommunications.

### **Budget de dépenses 2017 et financement (en M\$)**

|                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| Transferts centraux              | 47,7        |
| Recettes de source locale        | 2,3         |
| Taxe locale sur les services     | 9,1         |
| <b>Financement de base prévu</b> | <b>59,1</b> |
| <b>Budget de dépenses requis</b> | <b>59,1</b> |
| <b>Déficit de financement</b>    | <b>-</b>    |

Le financement de base prévu pour 2017 totalise 59,1 M\$. Ce financement est composé de :

- 47,7 M\$ de transferts consentis par l'Administration municipale, provenant des revenus généraux de la Ville, soit ceux provenant en majeure partie de la taxe foncière générale;
- 2,3 M\$ de recettes diverses de source locale découlant de l'application de la réglementation sur les tarifs;
- 9,1 M\$ provenant des revenus générés par la taxe locale sur les services.

L'arrondissement atteindrait donc l'équilibre budgétaire pour 2017 sans devoir recourir à des ressources additionnelles à partir de ses surplus accumulés, et ce pour une première fois depuis plusieurs années.

### **LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

#### **Année 2015 – Programme triennal d'immobilisations 2015-2017**

L'enveloppe budgétaire 2015-2017 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations a été établie à 25,4 M\$ et, plus spécifiquement, 8,45 M\$ pour 2015.

En 2015, de cette somme, 6,6 M\$ du programme d'immobilisations a été dédié à la protection de nos actifs et 0,3 M\$ a été dédié au développement de nos actifs, comme suit :

- 2,8 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 1,8 M\$ pour la réfection de parcs;
- 1,0 M\$ pour le remplacement de véhicules;
- 800 000 \$ pour la réfection routière;
- 300 000 \$ pour le programme d'achat des petits équipements;
- 200 000 \$ pour l'apaisement de la circulation.

#### **Année 2016 – Programme triennal d'immobilisations 2016-2018**

L'enveloppe budgétaire 2016-2018 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations a été établie à 25,4 M\$ et plus spécifiquement, 8,454 M\$ pour 2016.

En 2016, en tenant compte de sommes résiduelles, 8,605 M\$ du programme d'immobilisations a été dédié à la protection de nos actifs et 1,213 M\$ a été dédié au développement de nos actifs, comme suit :

- 5,324 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 1,214 M\$ pour la réfection routière;
- 1,548 M\$ pour la réfection de parcs;
- 1,254 M\$ pour le remplacement de véhicules;
- 210 000 \$ pour le programme d'achat des petits équipements;
- 268 000 \$ pour l'apaisement de la circulation.

### **Année 2017 – Programme triennal d'immobilisations 2017-2019**

L'enveloppe budgétaire 2017-2019 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations a été établie à 25,4 M\$, et plus spécifiquement, 8,454 M\$ pour 2017.

En 2017, l'arrondissement profitera d'une aide financière corporative de 1,0 M\$ provenant du Service de la gestion et de la planification immobilière qui sera injectée pour la poursuite de la réfection du CCSE Maisonneuve. Aucun montant n'est inscrit pour le remplacement des véhicules compte tenu du transfert de cette activité au Service du matériel roulant et des ateliers. Ainsi, une somme de 7,164 M\$ du programme d'immobilisations est consacrée à la protection de nos actifs et 1,29 M\$ est consacré au développement de nos actifs, comme suit :

- 4,025 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 2,518 M\$ pour la réfection routière;
- 1,395 M\$ pour la réfection de parcs;
- 116 000 \$ pour l'achat des petits équipements;
- 400 000 \$ pour l'apaisement de la circulation.

De plus pour l'année 2017, un montant additionnel de 5,030 M\$, provenant de nos soldes budgétaires d'investissements, est ajouté comme suit :

- 2,059 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 2,291 M\$ pour la réfection routière;
- 500 000 \$ pour la réfection de parcs;
- 180 000 \$ pour l'achat des petits équipements.

L'enveloppe budgétaire 2017 totale est répartie équitablement en fonction des besoins de l'arrondissement et permettra la réalisation de plusieurs projets.

### **COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT 2015 DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL AU CONSEIL MUNICIPAL**

Dans son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, le Vérificateur général a traité plusieurs dossiers. Parmi ceux-ci, quatre comportent des recommandations qui concernent notre arrondissement, soit :

1) Attribution de contributions financières (4.2) : Le Vérificateur général nous recommande de s'assurer que les sommes versées soient dépensées en lien avec les objectifs fixés et la valeur ajoutée des contributions financières, devant l'absence de réel processus de reddition de comptes. De plus, des mesures doivent être prises à l'établissement des règles permettant d'assurer l'objectivité et la transparence du processus. Par ailleurs, l'arrondissement a déjà pris les mesures adéquates donnant ainsi suite à cette recommandation.

2) Autorisation de l'Autorité des marchés financiers (4.3) : L'objectif de l'audit réalisé auprès des 19 arrondissements était de s'assurer du respect, selon les mécanismes de contrôle dont la Ville s'est dotée, des deux décrets en vigueur. À cet effet, par souci de conformité aux décrets, une mesure recommandée serait d'uniformiser les documents d'appel d'offres utilisés par les unités de la Ville. Il faut mentionner que l'arrondissement s'est assuré dès le début que les mécanismes de contrôle soient appliqués et respectés selon les décrets.

3) Gestion des cartes d'achat (4.7) : Bien que le vérificateur ait relevé certaines irrégularités lors de ces travaux, il a constaté dans l'ensemble qu'une forte proportion des utilisateurs de ce mode de paiement au sein des unités d'affaires se conforme aux règles édictées dans l'encadrement administratif en vigueur.

4) Gestion des travaux de construction et de rénovation des immeubles de la Ville de Montréal (4.9) : La Ville a élaboré un processus d'approbation et de coordination des projets d'envergure, décrit comme un cadre de gouvernance des projets et des programme d'actifs municipaux s'appliquant à des projets d'envergures supérieurs à 10 M\$. À ce sujet, le vérificateur déplore que l'arrondissement ne l'ait pas utilisé lors de la réalisation de la piscine Annie-Pelletier. Ayant depuis pris connaissance de cette procédure particulière pour les projets d'envergure, l'arrondissement en respecte son application intégrale.

Ce dernier point complète le présent rapport sur la situation financière de l'arrondissement.

Je vous remercie de votre attention.